



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE
Dispositif d'action collective
Année scolaire 2016/2017

I. AIDE A LA RESTAURATION POUR L'ANNÉE 2016/2017

Restaurants administratifs et inter administratifs (RIA) (cantines scolaires exclues)

- Participation aux dépenses de fonctionnement et d'équipement **des restaurants inter-administratifs** (Nanterre - Evry), permettant d'abaisser le coût du repas.
- Participation au prix d'admission du repas pour :
 - le restaurant inter-entreprises "les Quadrants" de Guyancourt (78) pour les personnels de la DSDEN des Yvelines et des services académiques
 - le restaurant APERAV des personnels du rectorat (78)
 - le restaurant inter administratif d'Evry (91)
 - le restaurant inter administratif de Nanterre (92)
 - le restaurant d'entreprise "les Beaux Soleils" de Cergy (95) pour les personnels de la DSDEN du Val d'Oise.

II. ASIA COLLECTIVES HORS RESTAURATION

Tous les personnels peuvent en bénéficier, quel que soit leur statut ou leurs revenus.

A) Reconduction des consultations gratuites pour l'année scolaire 2016/2017

1) Consultations juridiques

Elles sont accordées sur rendez-vous pris auprès des services administratifs d'action sociale des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département d'exercice.

2) consultations avec des conseillers en économie sociale et familiale

Elles sont accordées sur rendez-vous pris auprès des assistantes sociales des personnels des DSDEN du département d'exercice

B) Aide aux associations des personnels du rectorat et des DSDEN (type loi 1901) qui organisent « l'arbre de Noël » des enfants des agents

Un montant unique de 15 € par enfant de moins de 13 ans est versé aux associations et services en charge de l'organisation des « Arbres de Noël » des enfants des personnels exerçant dans les services académiques.